



DIEPAT/21-883-1259 du 22/03/2021

**APPEL A CANDIDATURES : GESTIONNAIRE COMPTABLE LYCEE POLYVALENT MAURICE
GENEVOIX - CATEGORIE A**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - Tel
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1^{er} avril 2021:

- Gestionnaire comptable Lycée polyvalent Maurice Genevoix - Catégorie A

Le poste est localisé Avenue du Général de Gaulle – 13700 Marignane

Ce poste a également fait l'objet d'une publication sur la PEP en date du 11 mars 2021.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 25 mars 2021 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE : Gestionnaire comptable Lycée polyvalent Lycée Maurice GENEVOIX MARIGNANE
<p>I. <u>Description du poste</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Fonction à assurer</u> : gestionnaire comptable - <u>Grade(s) souhaité(s)</u> : attaché/ attaché principal - <u>Statut du poste</u> : vacant - <u>Nature du poste</u> : titulaire
<p>II. <u>Régime indemnitaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>NBI</u> : 38 points - <u>Groupe IFSE</u> : 495 euros - <u>Poste logé</u> : F4
<p><u>Nombre de personnes encadrées</u> : 1 A, 1 B, 2,5 C et 19 agents territoriaux</p>
<p>III. <u>Implantation géographique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Localisation du poste</u> : Académie Aix-Marseille • <u>Lieu d'affectation</u> : Lycée Maurice Genevoix MARIGNANE • <u>Service d'affectation</u> : comptabilité
<p>IV. <u>Environnement de l'emploi</u> :</p> <p>L'Établissement d'affectation est composé de deux lycées : le lycée général et technologique et le lycée professionnel dont l'effectif total est de 1 400 élèves. La fusion des deux entités est prévue en septembre 2021. Un Restaurant scolaire accueille près de 450 demi-pensionnaires Recettes nettes du lycée et du lycée professionnel : 1.155.266,92 € L'adjoint gestionnaire-comptable est membre de l'équipe de direction des deux lycées. Sous la responsabilité du chef d'établissement, il organise et dirige les services administratifs, financiers et techniques.</p> <p>Le lycée général et technologique est siège d'un groupement comptable : 6 EPLE (3 lycées , 3 collèges) Comme agent comptable, le titulaire du poste assure la réalisation des opérations financières dans le respect des règles de la comptabilité publique. Il assure son rôle d'aide et de conseil auprès des gestionnaires et des chefs des établissements rattachés dont il contrôle et valide les opérations comptables. Recettes brutes du groupement comptable : 4.077.537,61 €</p>
<p>V. <u>Description de la fonction</u> :</p> <p><u>Mission principale, raison d'être ou finalité du poste</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaborer, exécuter et évaluer une stratégie budgétaire ○ Préparer, conseiller et accompagner le Chef d'établissement dans le projet budgétaire ○ Tenir la comptabilité budgétaire de l'établissement ○ Piloter l'achat public ○ Organiser le service d'hébergement



- Piloter la logistique matérielle, financière et administrative
- Encadrer les personnels administratifs et techniques
- Organiser la sécurité des biens et des personnes

Dans sa fonction d'agent comptable, il est responsable et chargé de :

- La supervision de l'ensemble des secteurs de l'agence comptable
- La tenue des écritures comptables, le contrôle et le suivi périodique des soldes des comptes des balances
- Mettre en œuvre et présenter les comptes financiers sur chiffres et sur pièces
- L'encadrement et la supervision des régies
- La veille juridique
- La mise en œuvre du contrôle interne et du conseil aux ordonnateurs

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Profil souhaité :

Connaissance approfondie :

- Des règles de la comptabilité générale
- De la réglementation financière
- Du recouvrement des recettes
- Des marchés publics
- De la réglementation des EPLE
- De la réglementation de traitements
- Du régime juridique des actes administratifs
- Des outils informatiques (GFC, Chorus Pro...)

Savoir être :

- Sens des relations humaines
- Capacité à encadrer une équipe de collaborateurs
- Sens de l'organisation et de l'anticipation
- Esprit d'initiative
- Discrétion et confidentialité
- Rigueur

VII. Contraintes particulières :

S'adapter aux contraintes des calendriers et celles des établissements rattachés.

L'équipe d'intendance a été entièrement renouvelée à la rentrée 2019.

Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en-Provence cedex 1, par voie postale et par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec le chef d'établissement. Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.



Contacts :

Monsieur BELTRAN, proviseur, marc.beltran@ac-aix-marseille.fr , 04 42 88 76 90

Monsieur GENESTOUX, chef de la DIEPAT, nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr 0442917226